

dévastation : la tour est en bas, depuis la pointe jusqu'aux premières guérites ; ce qui reste de la couverture de l'église menace à tout instant de tomber ; il est impossible d'y célébrer l'office divin. » Le Recteur demandait de transférer le service paroissial soit à Sainte-Marguerite, soit plutôt à Brouennou, où il y a une cloche et des fonts baptismaux.

En Septembre 1822, on avait disposé une petite chapelle, au pied de la tour de l'église, pouvant contenir une quarantaine de personnes, et encore pouvait-on craindre de voir la tour s'effondrer. Faute de ressources pour une reconstruction, on se contenta d'une réparation et, lors de la Pâque 1823, le Recteur demandait à Monseigneur l'autorisation de bénir de nouveau l'église et le cimetière. Ce ne fut que vers 1850, que l'église fut rebâtie ; le clocher, réparé, semble être du xvii^e siècle.

M. de Kerdanet, qui l'avait vue avant sa reconstruction, nous dit y avoir remarqué les dates suivantes : sur un bénitier, 1598 ; 1716, sur le lambris, qui avait été peint par Herbaut *junior* ; sur la tour, 1731 ; sur les fenêtres, 1760-1761.

Dans l'église, on vénère une statue de la Vierge provenant de Notre-Dame des Anges ; mais, dit M. de Kerdanet, ce ne doit pas être « la très belle image de Notre-Dame des Anges, ravissante pièce qui inspire je ne sais quelle tendresse de dévotion à tous ceux qui la contemplent, » comme s'exprimait le R. Père Cyrille, au commencement du xvii^e siècle.

On y honore également les statues de saint Congar, saint Eloi, saint Guénolé et saint Herbot. Dans l'ancienne église, se voyait le tombeau de Simon de Tromenec, le représentant en chevalier, les deux pieds en profil, tournés du même côté. Cette tombe a été transportée dans la chapelle de Saint-Laurent du Tromenec, actuellement en ruine.

Déjà, lors de la visite, en 1774, l'Evêque avait ordonné que cette tombe, sise contre le premier pilier au haut de l'église, côté de l'Evangile, serait mise de niveau avec le pavé. Elle ne porte point d'inscription.

*
* *

Le 18 Mai 1643, le bourg de Landéda dut être en émoi par le mariage d'un Turc avec une fille du pays, Marguerite Godec ; mais le recteur, Claude Quéménéur, s'était bien assuré que « Charles Alyc, turc de Mahon de la ville d'Arger (Alger), était néanmoins bon catholique » et, pour preuve, il inscrit au registre les lettres testimoniales suivantes, qui nous donnent un précis de la vie aventureuse de ce malheureux et de son heureuse conversion.

« Nous, Jean-Claude de Ville, docteur en sainte théologie et en droit, chanoine de l'église collégiale de St-Paul, custode en l'église de St^e-Croix, paroissiale de la cathédrale, lieutenant en l'Officialité ordinaire et métropolitaine, et vicaire général substitué, au diocèse de Lyon ;

« Faisons foi avoir conféré le saint sacrement de baptême à Charles Alic, turc de nation, du lieu d'Argel, fils de Solyman, marchand de drap, et âgé de 22 ans, à nous adressé et renvoyé à cet effet, par M. de la Paye, chanoine et vicaire général du diocèse de Lyon, et de l'avis de M^{sr} de Halgucour, lieutenant du Roi au pays de Lyonnais, Foretz, Beaujolys, etc... ;

« Icelui Alic ayant été prins en mer et fait esclave par les Espagnols et demeuré forçat en galères d'Espagne quatre ans, et aux îles de St Honoré et St^e Marguerite quatre mois ; ses fers coupés avec une lime, s'étant jeté la nuit en mer et fait trois milles à la nage, arriva vers

Antibes où, de crainte d'être prins, il gagna les montagnes et enfin, vivant d'aumosnes, il est venu à Lyon.

« Après instantes demandes et prières d'être reçu au saint baptême, et ayant fait vœu si Dieu lui accordait la grace d'échapper à son esclavage, auquel il souffrait des cruautés incroyables, après tous interrogats nécessaires en telle rencontre on lui a accordé, et en effet il l'a reçu avec le nom de Charles sur les sacrés fonts de la dite église de S^{te} Croix, ce jourd'hui 19 Juin 1636, avec toutes les circonspections, circonstances, catéchisme, instruction et saintes cérémonies en tel cas requises et accoutumées.

« Le parrain a été M^{re} Charles Audran (1), sculpteur et graveur en taille douce, qui a apporté un soing, diligence, zele et charité non pareille.

« La marraine a esté honneste Claudine du Pré, fille non encore mariée de Jean du Pré, du lieu de S^t Genez et Marifaux en Foretz, assistés de MM. Philippe Elzias, natif de Nice, habitant de la ville d'Aix en Provence, escolier de médecine; Alexandre La Barre, paracelce chirurgique de Hysteron; Frédéric Boy, ecuyer de Marseille, le tout avec grand concours, dévotion et applaudissement du peuple, dont et de quoy, à sa requête, lui avons concedé, signé de notre main et scellé de notre scel la présente attestation pour lui servir tant que de raison.

« Fait à Lyon, en notre maison de la custoderie, mois et an que ci dessus.

« Signé : J. C. DE VILLE, custode et vic. gal substitué. »

Le 3 Janvier 1673, on signale le décès de François Calvin, mort à Landéda, âgé d'environ 104 ans.

(1) Claude Audran, né à Paris en 1597, s'établit comme graveur à Lyon, où il mourut en 1677.

* * *

En 1703, grâce au concours généreux d'une dame de Kerlech et du recteur, M. Faujour, fut fondé, à Landéda, un hôpital qui aurait pu rendre de grands services à la paroisse, si, par la suite, il avait été bien administré.

« Le 10 Septembre 1703, dame M^{ie} de Kerlec'h, V^{ve} de messire Jean de Guergorlay, chevalier S^{er} de Kersalaün, de Tronsilit, etc., donna à missire Jean Faujour, recteur de Landéda, une vieille maison, cour, jardin et dépendances, au bourg de Landéda, pour le dit Recteur y bâtir maison et logement en forme d'hôpital, pour l'usage des pauvres et de ceux qui les assisteront, à la seule charge de faire apposer les armes de la dite dame et celles de son mary au-dessus de la porte de la cour, et d'aménager, dans la dite maison, une chambre destinée à la dite dame, pour y mettre un prêtre ou autre personne utile au secours des pauvres. »

Sur ce fonds le Recteur construisit, à ses frais, le corps de logis de l'hôpital et la chapelle, et le 21 Juillet 1705, M^{sr} de la Bourdonnaye, évêque de Léon, approuvait la fondation, permettait de bénir la chapelle sous le vocable de saint Louis. L'hôpital devait être gouverné par le Recteur, ou tout autre prêtre à la nomination de l'Evêque.

Par la suite, les libéralités affluèrent si bien, qu'au milieu du XVIII^e siècle, l'hôpital avait plus de 1.000 livres de rente.

Il n'y avait, dès le principe, que « six personnes nécessiteuses logées dans cette maison ». Par la suite, d'autres y furent admises, et on les employait à cultiver les terres de la maison. Les choses allèrent bien tant que l'adminis-

tration de l'hospice fut confiée à des prêtres ou à des personnes de confiance, comme à M^{lle} du Porzic, en 1722, car nous apprenons, par un acte du 22 Mars de cette année, que les seigneurs Rodellec du Porzic avaient créé une rente de 30 livres pour la pension d'une D^{lle} du Porzic, chargée de gouverner l'hospice de Landéda ; à sa mort, la pension était réversible, à perpétuité, au profit de l'établissement, à charge d'un *Pater, Ave et De profundis*, tous les jours.

Les libéralités en faveur de l'hospice, fort abondantes jusqu'en 1743, cessèrent presque complètement. C'est qu'à partir de cette époque, l'administration de cet établissement devint déplorable ; on pourra s'en faire une idée par le mémoire adressé au Roi, en 1782, par M^{sr} de la Marche (Evêché) :

« Par succession de temps, y est-il dit, le Recteur a perdu la manutention de l'hôpital, le corps politique, chargé du gouvernement des fabriques, s'est emparé de celui de cette maison et de tous ses revenus.

« En Bretagne, le corps politique de chaque paroisse est composé de douze paysans ; leur administration est la plus mauvaise qu'on puisse imaginer, celle de Landéda en est une preuve :

« Le corps politique nomme un de ses membres gouverneur de l'hôpital. Ce paysan, dont la demeure est quelquefois éloignée d'une lieue, est occupé de sa ferme et de son ménage, et il est établi des valets et des servantes pour tenir celui de l'hôpital. L'éloignement du gouverneur, qui se rend à l'hôpital, tout au plus, tous les huit jours, laisse habituellement sans surveillant des domestiques, ordinairement sans capacité et quelquefois sans conduite. Ce gouverneur est quelquefois lui-même un homme très dérangé ; on conçoit, d'après cela, ce que doit être, en pareilles mains, un hôpital, sans clôture, qui con-

tient des pauvres de tout sexe et de tout âge. On ne sera pas surpris de n'y trouver ni exercice de piété, ni ordre, ni règle, ni économie ; en sorte que cette maison est plutôt un lieu de débauche, de dissension et de pillage, qu'un hospice de charité. Les pauvres y sont aussi mal pour le temporel que pour le spirituel. La chapelle est abandonnée, et les messes fondées ne sont pas desservies, parce que les revenus se dissipent plutôt qu'ils ne se dépensent.

« Les revenus montent à plus de cent pistoles ; on ne doute pas qu'ils ne fussent portés à un quart et peut-être à un tiers en sus, s'ils étaient en d'autres mains ; mais ces douze paysans sont en possession de disposer de ces biens et de se les adjuger en fermé à eux-mêmes ou à leurs amis, au prix qu'ils jugent à propos. »

Pour remédier au mal, l'Evêque proposait de ne plus recevoir aucun pauvre, et de renvoyer ceux qui peuvent l'être sans inconvénients, puis d'appliquer les revenus aux pauvres de Landéda, par les mains de Filles de la Charité, qui seraient établies à l'hôpital, et secourraient les pauvres à domicile ; mais comme il est certains pauvres qu'il est nécessaire de conserver tant qu'ils existent, on formera un bureau d'administration, sous la présidence de l'Evêque ou du Recteur le représentant, du gentilhomme le plus âgé de la paroisse, du sénéchal, du procureur de la juridiction seigneuriale et d'un notable nommé par le corps politique.

Par Lettres données à Versailles, le mois de Mars 1784, le Roi donnait satisfaction à la demande de l'Evêque, disant que les Sœurs de la Charité établies à Landéda seraient également chargées de tenir une école pour l'instruction des jeunes filles. Mais tous ces beaux projets furent arrêtés dans leur complète exécution par la Révolution, qui menaçait déjà de tout détruire.

L'enquête sur la mendicité à Landéda, faite en 1774,

par M. Le Jeune, recteur, n'avait pas peu contribué à provoquer et la supplique de M^{sr} de la Marche et l'ordonnance royale au sujet de l'hôpital de Landéda.

« Il y a, dans ma paroisse, environ 240 familles, dont 40 ou environ aisées, environ 40 à la mendicité, et le reste bien au-dessous de la médiocrité.

« Les sources de mendicité sont : la misère publique ; la cherté des denrées ; les salaires perdus au service des troupes, au fort de la saison, pendant la dernière guerre ; le grand nombre d'enfants des chambriers et journaliers, qui n'ont et ne peuvent avoir ni vaches ni bestiaux, faute de terrain pour les nourrir ; le défaut de travail, à Brest, où les paroissiens vont travailler pour le Roi, lorsque le travail abonde.

« Heureusement nous n'avons point de fainéants ni de dérangés par la boisson : l'eau de puits, un peu de pain d'orge sec et de lait mendiés, des briniques, quelques mauvais poissons, voilà l'ordinaire de nos pauvres ; et, en général, ce n'est qu'à force d'un travail le plus dur, nuit et jour, à la grève, qu'ils peuvent avoir les moyens de subsister.

« Les enfants et les vieillards hors d'état de chercher l'aumône sont à l'hôpital, de façon que les mendiants sont d'une classe moyenne : enfants plus avancés en âge, filles, femmes, presque tous invalides.

« Je ne vois pas comment pouvoir empêcher la mendicité. Notre paroisse est, en même temps, peuplée et bornée, il n'y a rien à y clore. Le meilleur quartier, qui est l'*Armorique*, est inondé de sables, depuis bien des années, et ils font toujours insensiblement des progrès, autre source de pauvreté pour le pays.

« Il semble, cependant, qu'il y aurait quelques moyens de soulager la misère publique, ce serait : 1^o de nous affranchir de la servitude des moulins : un pauvre vassal,

à qui on prend le 12^e, le 10^e, le 8^e, le 6^e et quelquefois plus de son grain, ne peut pas manquer de se ressentir d'une si forte saignée ;

« 2^o Il faudrait tolérer la coupe du gouëmon dans le temps où les paroissiens la trouveront plus utile pour le bien de la paroisse ;

« 3^o La faire interdire aux étrangers ;

« 4^o Permettre qu'après la provision faite pour l'engrais de la paroisse, on puisse en vendre le surplus aux étrangers. Nos Armoricains, s'ils n'ont plus la liberté de sécher le gouëmon, de le vendre, sont tous sans ressource. »

Le Recteur parle aussi de l'hôpital, où il y a eu jusqu'à vingt-cinq pauvres ; il sert aussi aux marins qui tombent malades à L'Abervrac'h, et aux troupes du Roi, qui, en temps de guerre, sont au fort de Cesson. Le Recteur ajoutait que, pour y maintenir le bon ordre, il serait à désirer qu'on puisse y proposer des Sœurs de la Charité ou des Sœurs grises.

Une question vitale, pour Landéda comme pour toute la côte du Léon, était la coupe du goëmon. Il avait été arrêté, par l'Amirauté, que cette coupe ne pourrait se faire que pendant trente jours, et seulement l'un des trois premiers mois de l'année. C'était un moment mal choisi ; car, comme le fait remarquer un mémoire appuyé par M^{sr} de la Marche, « dans les mois de Janvier, Février et Mars, la coupe est presque impraticable, tant à raison de la brièveté des jours que de la dureté de la saison, et de l'agitation de la mer sur une côte en grande partie hérissée de rochers ».

Si bien que, depuis plusieurs années, cette ordonnance de l'Amirauté était tombée en désuétude, à Landéda du moins, où il était convenu que la coupe du goëmon aurait lieu le lendemain de la Saint-Marc, 26 Avril ; ils avaient

ainsi le loisir de bien le sécher et d'avoir des routes plus praticables, pour céder aux paroisses terriennes le surplus de la récolte nécessaire à la paroisse. Malheureusement, l'Amirauté vint enfin à s'apercevoir des manquements aux règlements dont elle prétendait exiger l'exécution avec toute rigueur. C'était la ruine pour Landéda, tout spécialement, parce que Lannilis, qui possédait de grands bateaux, pouvait affronter les dangers de la mer, en hiver, et avait, des deux côtés de l'anse, de meilleures conditions pour bien sécher le goémon. Et Landéda, qui, en Avril, trouvait ses côtes dévastées, n'osait pas se plaindre ni attaquer les pêcheurs de Lannilis, car ceux-ci se targuaient d'être seuls en règle, en coupant le goémon dans le temps fixé par les ordonnances de l'Amirauté. Telles étaient les données d'un mémoire formulé par M. Le Jeune, recteur de Landéda, et fortement appuyé par Monseigneur de Léon.

Le 3 Février 1775, une autre question, relevant du for de la conscience, était posée à l'Evêque, par M. Le Jeune, au sujet des épaves, venues à la côte, et dérobées par ses paroissiens.

« Au sujet des bris, dans le cas où les effets n'ont pas été réclamés et pour la part qui revient à l'Amirauté, on voudrait savoir :

« 1^o Si elle veut bien consentir qu'on emploie, en œuvres pies et aumônes, les petites restitutions de dix, vingt, trente livres, et jusqu'à la concurrence de quelle somme ;

« 2^o Comme ces vols sont presque toujours compliqués de solidarité, si l'Amirauté veut bien exempter les complices de cette solidarité, en restituant leur quote-part. En s'en tenant là-dessus à la rigueur des principes, on a la douleur de voir perdre des âmes et de n'obtenir aucune restitution ;

« 3^o Si l'Amirauté ne pourrait pas abandonner aux sauveteurs, quoique n'ayant pas rempli les formalités prescrites par la loi du 15 Juin 1735, les effets délaissés par les officiers de l'Amirauté, au fond de la mer, comme fer, plomb, etc., et que divers particuliers tirent après de la mer ;

« 4^o Il faudrait que l'Amirauté eût des receveurs dans plusieurs quartiers, pour percevoir les restitutions, car on ne se dérangerait pas facilement pour les faire à Brest. Dans les retraites, les missions, les jubilés, si les supérieurs étaient chargés de cette restitution, elle serait faite plus facilement.

« Quant aux fraudes, à qui faire les restitutions, si elles datent de plusieurs années, et à combien doit-on abuser la restitution par barrique de vin fraudé, à combien par pièce d'eau-de-vie ?

« Comme on espère bientôt un jubilé universel, on se trouvera bien souvent gêné dans tous ces cas. Si l'on pouvait établir une uniformité de direction, dans l'évêché, sur ces objets, on parviendrait à déraciner ou à affaiblir un abus de pillage et de fraude que la diversité de sentiment peut avoir aidé à entretenir jusqu'à présent. »

Avant de quitter sa paroisse de Landéda, pour aller à Plougoulm, M. Le Jeune parle à Monseigneur d'un projet que lui ont suggéré ses travaux dans les missions :

Le 2 Juin 1783. « Monseigneur, c'est l'ordinaire, dans les missions et retraites, de chanter la prière du soir et du matin ; il serait donc à désirer qu'il y eût, à cet effet, une forme de prière qui comprît tous les actes qu'un chrétien doit faire, soir et matin, ce qui m'a paru manquer dans celles en usage. C'est pourquoi j'ai essayé de faire cette prière que j'ose soumettre à l'examen de Votre Grandeur. J'ai voulu y insérer les actes que je crois les plus utiles à un chrétien, et le faire de manière à être facile-

ment adapté au matin et au soir, aux hommes et aux femmes. Comme les actes des vertus théologiques ne semblent pas contenir les motifs requis pour gagner les indulgences de Benoît XIV, j'ai voulu y suppléer par ceux que j'ai mis dans cette prière. Je ne sais si j'ai réussi et si je me suis assez étendu sur les motifs de chaque vertu.

« Comme aussi, la foi explicite des mystères de la S^{te} Trinité, de l'Incarnation et de la Rédemption est nécessaire de nécessité de moyen, j'ai fait les premiers actes de la prière de manière à faire connaître ces mystères. Si Votre Grandeur y voit l'avantage que j'y crois voir, et l'approuve, elle pourrait être imprimée sur feuille volante et distribuée à ceux qui savent lire, pour la mission de Plouguin. Déjà, elle s'apprendrait bien vite, même par ceux qui ne savent pas lire, elle servirait à rappeler, soir et matin, les résolutions de la mission et se perpétuerait de père en fils dans les familles.

« C'est encore un autre usage, dans les missions, de chanter des cantiques pour égayer l'esprit et les exciter à la dévotion ; nous en avons, à cet effet, plusieurs et de fort beaux ; mais, comme la nouveauté plaît, pour un temps, j'ose aussi vous en présenter deux à examiner.

« Le premier est une espèce de paraphrase sur le *Magnificat* ; le second est une espèce de cantique sur l'ivrognerie. Défunt l'abbé de Kerenflech m'en avait donné l'idée et recommandé la composition. Je vois que je l'ai fait trop long, et, qu'en outre, il y a des comparaisons basses et peut-être trop comiques ; mais j'ai cru que c'était ce qui aurait fait plus d'impression sur l'esprit du peuple. S'il y a quelque chose de bon, soit ; s'il n'y en a pas, au feu ! Si vous jugez qu'il y ait lieu à imprimer, j'ose prier Votre Grandeur d'en faire la dépense, car, pour moi, je suis un mauvais chantre, sans argent. »

M. Le Jeune, nommé recteur de Plougoulm, en 1784, refusa le serment, fut incarcéré au château du Taureau le 17 Décembre 1792, fut déporté à Brême le 18 Avril 1793. Il retourna à sa paroisse en 1804, et mourut le 28 Mars 1807.

CHAPELLES DE LANDÉDA

1^o Couvent des Récollets de Notre-Dame des Anges.

Albert le Grand nous apprend que les Pères Cordeliers, étant venus s'établir à Cuburien, sur l'appel d'Alain, vicomte de Léon et de Rohan, essayèrent de fonder un couvent de leur ordre à l'île Vierge, près de la côte de Plouguerneau ; mais les religieux n'y purent tenir bien longtemps, étant trop exposés aux intempéries de la mer et des saisons. Aussi furent-ils heureux, lorsqu'en 1507, Tanguy du Chastel et sa femme, Marie du Juch, fondèrent pour eux un nouveau monastère à Landéda, sous le vocable de Notre-Dame des Anges. L'évêque de Léon, Jean de Kermavan, qui bénit l'église, « pour preuve évidente de la singulière dévotion qu'il portait à ce lieu, leur donna une ravissante image de Notre-Dame des Anges », qui portait au socle les armoiries du donateur. Cette église, aujourd'hui en ruine, sert de magasin et de décharge. Elle mesure intérieurement 27 m. 30 de longueur, sur 7 m. 10 de largeur, 7 m. 50 de hauteur sous tirants, et environ 12 mètres sous lambris. Derrière le mur droit de l'abside, est un prolongement de 7 mètres, qui semble avoir été le chœur des religieux ou leur salle capitulaire.

L'église proprement dite est éclairée par quatre fenêtres du côté Nord et deux du côté Sud. Dans les murs sont deux enfeux, où l'on reconnaît le *lion* de Kermavan ou de Troménec, le *pélican* des seigneurs du Coum, en Lannilis.

Quelques-uns des bâtiments du couvent existent encore

et ont été transformés en hôtel pour les baigneurs et les touristes. Dans la cour, on voit quelques restes des piles et arcades du cloître, ainsi que le vieux puits ; dans le jardin, le cadran solaire dressé par l'un des moines, comme celui des capucins d'Audierne, porte ce distique :

*« Hora fugit, nos pœniteat si transit inanis,
Nam quae est prœterita hora redire nequit. »*

« L'heure passe, repentons-nous si nous ne la mettons pas à profit, car, une fois passée, elle ne revient plus. »

Aux quatre angles, sont les indications du lever et du coucher du soleil aux différentes époques de l'année.

Les derniers religieux furent le Père Joseph-Marie Thomas, âgé de 54 ans, qui, expulsé le 24 Juillet 1791, demande à résider à Plonéis, d'où il est originaire, « sans prendre la qualité de pensionnaire ». Le Père Augustin (Jacques Poupelard), né le 2 Août 1724, entré en religion le 13 Mars 1771, qui demande à se réfugier « en la paroisse de Plessala, évêché de Saint-Brieuc, d'où il est natif, « sans prendre la qualité de pensionnaire ». Ils avaient tous deux refusé le serment. Un Père Corentin (Goulven Abautret) déclarait, en Janvier 1791, se retirer à Landéda.

2^o Chapelle de Tromenec.

Non loin du château de ce nom, et dite également de *Saint-Laurent*, de *Kerviré* et de *Notre-Dame de Penfeunteun*. On y desservait une chapellenie, sous le titre de « Gouvernement de Notre-Dame de Penfeunteun », dont étaient présentateurs les seigneurs de Tromenec, puis le Sr Bihanic de Guicquerneau.

« En cette chapelle, dit M. de Fréminville, est un tombeau très remarquable, celui de François de Kermavan, tué en 1600. C'est un sarcophage en granit, sur lequel est

sculpté, d'une façon très grossière, la statue couchée de ce gentilhomme. Il est représenté vêtu de son armure ; sa tête est nue, ainsi que ses mains, qui sont jointes ; son casque, dont la visière est close, et ses gantelets sont posés à son côté droit ; sa longue épée est placée au côté gauche ; il a les pieds appuyés sur un lion ; les pieds sont représentés tous les deux en profil et tournés du même côté.

« A chaque extrémité de la pierre supérieure, est un écusson armorié de Kermavan, avec ses alliances » (1).

Voici quelle aurait été l'occasion de l'érection de ce tombeau : Guillaume Simon de Tromenec était un ligueur pillard, dans le genre de La Fontenelle, ayant ravagé les domaines de l'Evêque de Léon, qui était alors M^{gr} de Neuville ; un seigneur de Kermavan, grand feudataire de l'Eglise de Léon, vint provoquer en combat singulier le Sr de Tromenec, qui tua son adversaire. Il fut excommunié par l'Evêque et n'en reçut absolution que moyennant une forte indemnité, et à condition d'élever, dans la chapelle même de Tromenec, un monument expiatoire à la mémoire de sa victime.

En tête de la tombe, de chaque côté de l'écusson des Kermavan, M. de Fréminville a lu deux inscriptions :

La première, « *Tombeau de François de Kermavan, tué en 1600* » ;

La seconde, « *Noble homme Guillaume Simon, Sr de Traumenec, fit faire ce tombeau, Dieu lui face pardon. 1602.* »

Au pied du monument, se trouve l'écusson des armes des Tromenec, portant au 1^{er} un lion, qui est de Tromenec, au 4 un trescheur ou essonier (2) fleuroné, qui est Barbu,

(1) M. Toscer les décrit ainsi : écartelé au 1^{er} à la croix tréflée, qui est Kergroaz, au 4 deux fasces surmontées d'un chef d'hermines ; au 2 trois coquilles accompagnant un croissant en abyme ; au 3 semé de quintefeuilles ; sur le tout, un lion, qui est Kermavan.

(2) Bordure intérieure de l'écu, en forme d'une double tresse.

au 2 un lion, qui est Kéruzéré, au 3 une fasce accompagnée de 6 besants, qui est S^t Gouesnou (Toscer).

M. de Fréminville a vu, au-dessous de la pierre tombale, un petit caveau voûté en briques, contenant les restes d'un cercueil en planches de chêne, avec garnitures de fer. Il avait été violé pendant la Révolution, et les restes dispersés.

La chapelle est en ruine ; mais, contre le tombeau précité, on voit encore la porte Ouest surmontée d'une rose en granit formant fenêtre, et délicatement découpée en six quatrefeuilles entourant un sixtefeuille central.

Sur le placitre de la chapelle, restes d'un ancien calvaire.

A 100 mètres, du côté Nord-Ouest, sont les ruines du château de Troméneq, hautes murailles à moitié écroulées et toutes tapissées de lierre.

3^o Saint-Antoine.

A un kilomètre à l'Est, en longeant le rivage, on rencontre la fontaine de Saint-Antoine, dont l'édicule a tous les caractères du commencement du xvi^e siècle, et que devait avoisiner une chapelle dédiée à ce Saint.

En cette chapelle se desservait autrefois un bénéfice connu sous le nom de « gouvernement de Saint-Antoine ». Il fut annexé à la paroisse de Landéda, dans le courant du xviii^e siècle.

4^o Sainte-Marguerite.

Chapelle signalée, en 1804, comme étant en état « de décence et de sûreté convenable ».

5^o Brouennou.

Ancienne paroisse, dont nous avons déjà parlé ; elle était sous le vocable de Saint-Tavayoc, ou de Saint-Evel-doc ; mais auprès, dans le cimetière, se trouvait une petite

chapelle de 6 mètres de long, probablement un ancien ossuaire, qui était en ruine en 1859, et dédié à Saint-Gouesnou.

OSSUAIRE DE LANDÉDA

M. de Fréminville nous dit avoir vu, dans le reliquaire ou charnier de Landéda, le corps d'une femme, exhumée du sol humide du cimetière, dans un état surprenant de conservation ; les vieillards disaient que c'était le cadavre d'une « femme morte à l'âge de cent ans, et qui avait été pendant sa vie d'une dévotion exemplaire, ce qui fut regardé comme un miracle par les habitants, qui révèrent ce corps comme les reliques d'une sainte, ce qui le fit conserver soigneusement dans le reliquaire de la paroisse ».

Cet ossuaire n'existe plus.

RECTEURS AVANT LA RÉVOLUTION

- | | |
|------------|---|
| 1486. | Robert Quemenlenqan (Kernaléquen ?). |
| 1553. | Hervé Lanuzouarn, chanoine official de Nantes.
Gabriel Cahin. |
| 1586-1596. | Guillaume Creff. |
| 1596-1599. | Jean Gouezou, dit Autret.
Yves Clerc ou Cloarec. |
| 1617. | Guillaume Combot. |
| 1621. | François Rolland, reçu maître ès arts. |
| 1639-1643. | Claude Quéméneur.
François Bris. |
| 1651. | Guillaume Quéméneur, décédé le 4 Octobre de cette année, à Paris. |
| 1651. | Nicolas Le Dall, 14 Octobre, pourvu par Rome. |

1672. François Mer.
 1673. Yves Carvennec.
 1674-1675. Augustin Blouc'h.
 1675-1688. Guillaume Léon ; se démet.
 1688-1720. Jean Fanjour ; se démet.
 1720-1736. François Petton ; résigne.
 1736-1741. Jean Bizien ; décédé en 1741.
 1741-1748. René Gilard de Keranflech ; devient recteur de Saint-Houardon.
 1748-1761. Gilbert de Navarre.
 1761-1771. Jacques-Michel Le Veyer, de Poulconq, décédé.
 1771-1784. Guillaume Le Jeune, vicaire à Lannilis, curé de Saint-Pabu, eut Landéda au concours de 1771.
 1784. Pierre Kerboull, né à Brélès le 20 Janvier 1740 ; prêtre le 6 Avril 1765, à Brélès, jusqu'en Mars 1772 ; aumônier des Ursulines de Saint-Pol jusqu'au 20 Novembre 1782 ; curé d'office d'Ouessant ; recteur de Loc-Brévalaire le 15 Août 1783, et recteur de Landéda, le 8 Octobre 1784.

RECTEURS APRÈS LE CONCORDAT

- 1804-1811. Pierre Kerboull, né à Brélès le 20 Janvier 1740, prêtre le 6 Avril 1765.
 1811-1827. Yves-Marie Bazil, de Porspoder, né au Prat-Lédan, en Porspoder, en 1757, prêtre en 1783.
 1827-1835. Jean-François Jézéquel, de Trémaouézan.
 1835-1868. Louis Plantec, de Bodilis.
 1868-1888. Jean-Marie Cohanec, de Roscoff.
 1888-1897. Isidore Guyader, de Roscoff.
 1897. Pierre Rolland, de Plougastel-Daoulas.

VICAIRES

- En 1828, un vicariat fut rétribué par l'Etat, à Landéda.
 1829. Jean-Marie Le Roux.
 1831. Alain Goasguen.
 1843. Jean-Marie Ségalen.
 1846. Louis Jamet.
 1846. François Thomas.
 1850. Alain-Marie Bécam.
 1859. Jean-Marie Cadiou.
 1873. François-René Brochec.
 1874. François Faujour.
 1876. François-Marie Bévout.
 1877. Jean Le Merdy.
 1880. Yves Morvan.
 1889. Jean-Marie Labbé.
 1893. Yves-Marie Ollivier.
 1903. Jacques-Marie Capitaine.
 1908. Charles Piédoye.

FAMILLES NOBLES

(Courcy.)

Bihannic, S^r de Tromenec : *de gueules à deux dauphins affrontés d'or.*

Le Barbu, S^r de Tromenec : *d'or au trescheur ou essonier (alias : au sautoir fleuroné) d'azur ; alias : accompagné d'un croissant de gueules en chef ; alias : une tête d'homme barbu.* Adélice Le Barbu épousa Guillaume Simon, S^r de Tromenec, d'où cette terre a passé successivement aux Kergorlay, du Trévou et Le Bihannic.

Guillou, S^r de Kernévez : *d'argent au château de gueules.*
 Jollou, S^r de Kerambourg, dans Broennou.

Kergorlay, S^r de Tromenec : *vairé d'or et de gueules.*

Lesguen ou Lesven, S^r de Rosveny : *d'or au palmier d'azur.*

Loc'hodan, S^r du dit lieu : *d'argent à 3 coquilles de sable.*

ANTIQUITÉS

Cachette de fondeur, divers objets en bronze, trouvés en 1890, à l'île Gueinnoc.

Dolmen, à 700 mètres à l'Est de la chapelle de Sainte-Marguerite.

Monnaies romaines et tuiles, aux environs des Anges.

A l'entrée du havre de l'Abervrac'h, est le fort Cézon, ayant toutes les apparences des constructions militaires de Vauban. Il est assis sur un îlot qui se dégage à marée basse.

